

DECRET N° 89-411 du 15 Novembre 1989

chargeant le Camarade Amos ELEGBE,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat  
et du Tourisme de l'intérim du Cama-  
rade Saliou ABOUDOU, Ministre de la  
Justice, Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-Publiques  
pour compter du 13 Novembre 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

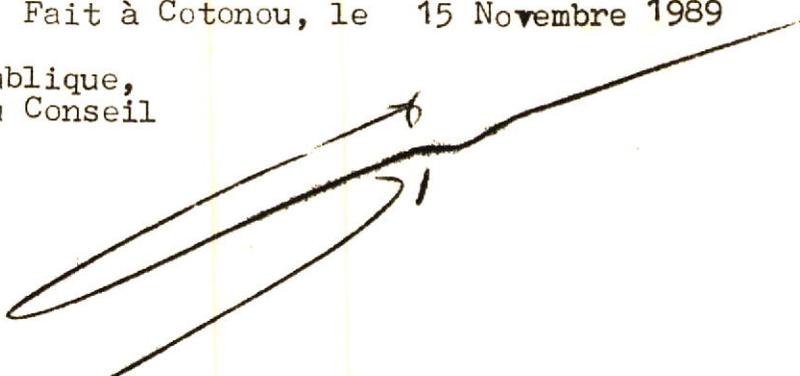
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 13 Novembre 1989, le Camarade Amos  
ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est  
chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspec-  
tion des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence  
du Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel. 1

Fait à Cotonou, le 15 Novembre 1989

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 SP/ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2  
MJIEPSP-MCAT 6 Autres Ministères 14 DLC-DPE-INSAE 6 BN-DAN 4 IGE 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-